



**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 29 Juin 2006

Membres présents : Président : M. REBSAMEN
Secrétaires : Melle MASLOUHI - M. CLAUDET
MM. ALLAERT - BACHELARD - BARBEY - BEKTHAOUI - BERNARD -
BERTELOOT - Mmes BESSIS - BIOT - MM. BOUHELIER - BOURNY - BRIOT -
BRUYERE - CHAPUIS - CHEVIGNY - Mme COLOMBET - M. DANIERE -
Mme DARCIAUX - M. DELATTE - Mme DELEBARRE - MM. DESVIGNES -
DETANG - DOUHAIT - DUBOIS - Mme DURNERIN - M. ESMONIN -
-Mme FLAMENT - MM. FOUILLOT - GERVAIS - G. GILLOT - GONDELLIER -
Mme HERVIEU - MM. HESSE - IZIMER - JOLY - JULIEN - LABORIER -
LAURENT - LECHAPT - Mmes LEMOUZY - MANSAT - MM. MARCHAND -
MARTIN - MASSON - MOREAU - NOWOTNY - OBRIOT - PARIS - PERRIN -
PETITJEAN - PINON - Mme POPARD - MM. PRIBETICH - RETY - Mme ROY -
MM. SAUNIE - SOUMIER -

Membres absents :

M. AUDARD (pouvoir M. ESMONIN) - Mme AVENA (Pouvoir à Mme ROY) - M.
BELLEVILLE - Mme BERNARD (pouvoir à M. BERTELOOT) - Mme BLIGNY -
MM. BRENOT (Pouvoir M. PERRIN) - CARBONNEL (Pouvoir à M. MOREAU) -
DODET (Pouvoir à M. DELATTE) - DUPIRE (Pouvoir à M. PRIBETICH) -
ETIEVANT (Pouvoir à Mme DARCIAUX) - M. FOUCHERES (Pouvoir à M.
CHAPUIS) - Mme GARRET-RICHARD (Pouvoir à M. MARTIN) - M. J.P GILLOT
(Pouvoir à Mme POPARD) - Mme MASSU (Pouvoir à M. NOWOTNY) -
MM. MILLOT (Pouvoir à M. DANIERE) - MAGLICA (Pouvoir à M. G. GILLOT) -
MENUT (Pouvoir à M. PARIS) - NUDANT (Pouvoir à M. BRIOT) - PILLIEN
(Pouvoir à M. OBRIOT) - ROIZOT (Pouvoir à M. BARBEY) - Mme TENENBAUM

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES - Affectation des résultats de
fonctionnement de l'exercice 2005 sur le budget 2006**

La comptabilité M14 qui s'applique à notre budget principal, ainsi que les M4/M43 pour les budgets annexes, imposent de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

Ainsi, il convient d'affecter en priorité et à titre obligatoire, le résultat excédentaire de fonctionnement provenant du compte administratif 2005, augmenté du résultat reporté des exercices précédents inscrit au budget 2005, de la manière suivante :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement constaté en 2005,
- à la couverture du déficit de la section d'investissement, y compris les restes à réaliser, constatés au compte administratif 2005.

Le solde peut être affecté soit en fonctionnement, soit en investissement.

Budget principal : à fin 2005, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 4 567 595,29 € après prise en compte des restes à réaliser. Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement (soit 15 714 345,95 €) prioritairement à la couverture du déficit d'investissement, le solde (soit 11 146 750,66 €) restant en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire.

Budget annexe de la D.P.I. et des D.A.S.R.I. : le compte administratif 2005 faisant ressortir un excédent aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement. Il est proposé d'inscrire ce résultat (soit 94 547,38 €) en totalité en section de fonctionnement.

Budget annexe des transports publics urbains : à fin 2005, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 48 218,04 € après prise en compte des restes à réaliser. Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement (soit 344 263,68 €) prioritairement à la couverture du déficit d'investissement, le solde (soit 296 045,64 €) restant en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire.

Budget annexe du crématorium : à fin 2005, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 509 907,63 € après prise en compte des restes à réaliser. Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement (soit 560 633,26 €) prioritairement à la couverture du déficit d'investissement, le solde (soit 50 725,63 €) restant en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire.

Budgets annexes de prestations de collecte et de traitement des ordures ménagères : il n'y a pas d'opérations en section d'investissement, donc il n'y a pas lieu de procéder à une affectation de résultat.

Budget annexe de la zone d'activités de Bretenière : à fin 2005, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 582 393,43 €, après reprise de l'excédent à fin 2003 du budget communal de la zone qui n'avait pas encore été transféré dans le budget de la Communauté. Il est proposé d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement (soit 186 267,91 € après reprise du déficit à fin 2003) à la couverture du déficit d'investissement.

Vu l'avis de la Commission :

**LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE

- **De déterminer** les reports des résultats et leur affectation sur l'exercice 2006 comme suit :

Budget principal 2006

- excédent de fonctionnement reporté 11 146 750,66 €
(15 714 345,95 € d'excédent de fonctionnement – 4 567 595,29 € d'affectation du résultat)
- déficit d'investissement reporté 4 048 312,92 €
- affectation du résultat de fonctionnement en investissement 4 567 595,29 €
(Solde négatif des restes à réaliser d'investissement : 519 282,37 €)

Budget annexe de la décharge de produits inertes 2006

- excédent de fonctionnement reporté 94 547,38 €
- excédent d'investissement reporté 28 271,65 €
- affectation du résultat de fonctionnement en investissement néant
(solde négatif des restes à réaliser d'investissement : 5 873,70 €)

Budget annexe des transports publics urbains 2006

- excédent de fonctionnement reporté 296 045,64 €
(344 263,68 € d'excédent de fonctionnement – 48 218,04 € d'affectation du résultat)
- excédent d'investissement reporté 1 533 291,33 €
- affectation du résultat de fonctionnement en investissement 48 218,04 €
(solde négatif des restes à réaliser d'investissement : 1 581 509,37 €)

Budget annexe du crématorium 2006

- excédent de fonctionnement reporté 50 725,63 €
(560 633,26 € d'excédent de fonctionnement – 509 907,63 € d'affectation du résultat)
- déficit d'investissement reporté 20 261,66 €
- affectation du résultat de fonctionnement en investissement 509 907,63 €
(solde négatif des restes à réaliser d'investissement : 489 645,97 €)

Budget annexe de prestation de collecte des ordures ménagères 2006

- excédent de fonctionnement reporté néant

Budget annexe de prestation de traitement des ordures ménagères 2006

- résultat de fonctionnement reporté 98 906 €
- affectation du résultat de fonctionnement en investissement néant

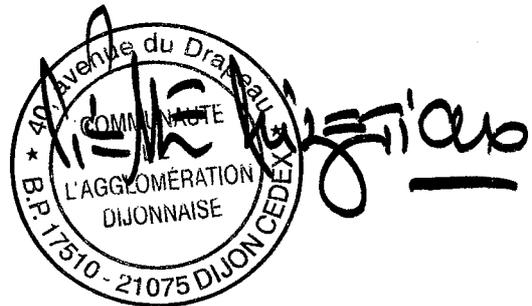
- Budget annexe de la zone d'activités de Bretenière 2006

• excédent de fonctionnement reporté (exercices 2004 et 2005) <i>(773 491,50 € d'excédent de fonctionnement – 186.267,91 € d'affectation du résultat)</i>	587 223,59 €
• déficit de fonctionnement à fin 2003	587 223,59 €
• déficit d'investissement reporté (exercices 2004 et 2005)	1 050 411,85 €
• excédent d'investissement à fin 2003	468 018,42 €
• affectation du résultat de fonctionnement en investissement <i>(soit la somme disponible après reconstitution du résultat global de clôture de fonctionnement)</i>	186 267,91 €

Ces écritures seront inscrites au budget supplémentaire 2006.

Pour extrait conforme,
Le Président

Publié le **30 JUIN 2006**
Déposé en Préfecture le



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 5 JUIL. 2006

